

NET INFOS

Jeudi 20 juillet 2023



Le président de la République poursuit sa visite d'Etat en République populaire de Chine.

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune poursuit, jeudi, la visite d'Etat qu'il a entamée, lundi dernier, en République populaire de Chine, à l'invitation de son homologue chinois, M. Xi Jinping.

Le Président Tebboune devrait, au 4e jour de cette visite, rencontrer des représentants de la communauté nationale établie en Chine, et ce dans le cadre de l'intérêt particulier qu'il accorde aux Algériens établis à l'étranger et son souci à maintenir un contact permanent avec eux.

Après sa rencontre avec les représentants de la diaspora algérienne en Chine, le président de la République devrait se rendre à Shenzhen au sud de ce pays.

Le Président Tebboune est arrivé, lundi dernier, à Pékin dans le cadre d'une visite d'Etat en République populaire de Chine, à la tête d'une importante délégation ministérielle.

Cette visite s'inscrit dans le cadre de la consolidation des relations solides et enracinées entre l'Algérie et la République populaire de Chine, et vise à renforcer la coopération économique bilatérale.

Le président de la République rencontre à Pékin des représentants de la communauté nationale établie en Chine

Le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a rencontré, jeudi, des représentants de la communauté nationale établie en Chine, dans le cadre de la visite d'Etat qu'il entame dans ce pays ami depuis lundi dernier.

Lors de cette rencontre, le Président Tebboune a écouté les préoccupations de différents intervenants, notamment des étudiants et des hommes d'affaires résidant en Chine, avant de répondre à des questions portant sur divers sujets.

A ce propos, le président de la République a affirmé que les résultats de la visite d'Etat qu'il effectue en Chine étaient "très positifs", mettant en avant les projets et accords conclus avec la partie chinoise, d'ailleurs "considérables et mutuellement bénéfiques".

Et d'ajouter que cette visite "a ouvert toutes les perspectives d'investissement" entre les deux pays amis.

Il a été convenu, dans le même contexte, "d'intensifier l'échange de délégations estudiantines" entre les deux pays, a fait savoir le président de la République, affirmant que le gouvernement chinois avait aussi accepté de "renforcer le mouvement touristique vers l'Algérie".

Il a souligné que l'Algérie "cherchait à hisser les relations économiques avec la Chine au niveau des bonnes relations politiques historiques".

"La production algérienne commence sérieusement à évoluer et à répondre aux besoins, en ce sens que le produit algérien est, désormais, demandé sur les marchés internationaux", a ajouté le Président Tebboune.

Réaffirmant que les actions jusque-là menées étaient dans l'intérêt du peuple, le président de la République a fait remarquer que l'Algérie "a retrouvé aujourd'hui sa position, notamment auprès des grandes puissances et des pays amis", tout en rappelant qu'elle entretenait de bonnes relations avec la Chine, la Turquie, la Russie, le Qatar, ainsi qu'avec des pays amis en Europe tels que l'Italie et le Portugal.

Le Président de la République s'est, en outre, félicité de "l'image positive" perçue chez la communauté algérienne établie en Chine, précisant que cette communauté est composée principalement "d'élites et de compétences avérées, comme c'est également le cas dans de nombreux pays comme la Turquie, le Portugal et la Russie".

Lors de cette réunion, des représentants de la communauté algérienne en Chine ont salué les résultats de la visite d'Etat effectuée par le président de la République dans ce pays ami,

témoignant de leur "adhésion" à la démarche du Président Tebboune en faveur du développement du pays.



Début des travaux du forum d'affaires algéro-chinois à Pékin

Les travaux du forum d'affaires algéro- chinois ont débuté, mercredi à Pékin, avec la participation des membres de l'importante délégation ministérielle qui accompagne le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, lors de la visite d'Etat qu'il effectue en République populaire de Chine, à l'invitation de son homologue chinois, M. Xi Jinping.

Prendent part à ce forum, plusieurs responsables d'entreprises et de groupes économiques nationaux, publics et privés, en vue d'explorer les nouvelles opportunités de partenariat, et de développer des projets conjoints entre l'Algérie et la Chine dans divers domaines.

A cette occasion, le président de la République a affirmé, dans un message au forum, lu en son nom par le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, M. Ahmed Attaf, que "la voie est ouverte en Algérie devant les hommes d'affaires chinois pour le partenariat et l'investissement dans tous les secteurs", exprimant le souhait de voir "les relations algéro- chinoises se renforcer et se consolider davantage".

Les travaux du forum d'affaires algéro- chinois se poursuivent au niveau d'ateliers animés par les membres de la délégation accompagnant le président de la République durant sa visite d'Etat en Chine, à l'invitation de son homologue chinois, M. Xi Jinping.



Les indicateurs érigent l'Algérie en marché important et pays stratégique pour les investisseurs.

Le ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab, a affirmé, mercredi depuis Pékin, que les indicateurs économiques actuels érigeaient l'Algérie en "marché important et pays stratégique" pour les investisseurs, qualifiant les relations algéro-chinoises dans le domaine de l'énergie et des mines de "privilégiées et exemplaires".

"Tous les indicateurs économiques actuels érigent l'Algérie en marché important et pays stratégique pour les investisseurs", a déclaré M. Arkab dans une allocution prononcée lors du Forum d'affaires algéro-chinois, relevant "la stabilité économique, l'infrastructure moderne répondant aux normes internationales, et les stratégies sectorielles ambitieuses de l'Algérie, outre le coût de production concurrentiel et les ressources humaines qualifiées".

L'Algérie a adopté une série de mesures visant "la réalisation des objectifs stratégiques, l'adaptation des avantages des investissements et l'amélioration du climat d'affaires pour drainer les capitaux étrangers porteurs de technologie et d'expérience", a expliqué le ministre.

Après avoir affirmé que les relations algéro-chinoises dans le secteur de l'énergie et des mines étaient "privilegiées et exemplaires, ce qui se reflète sur les projets concrétisés par les deux pays dans le domaine de la recherche et de l'exploration des hydrocarbures, des mines et de la pétrochimie", le ministre a mis en avant "le partenariat fructueux" entre le groupe Sonatrach et de nombreuses sociétés chinoises.

Pour sa part, le ministre de la Poste et des Télécommunications, Karim Bibi Triki, a affirmé que l'Algérie avait consenti ces dernières années "d'importants efforts pour moderniser et développer ses infrastructures en matière de Technologies de l'information et de la communication (TIC)", rappelant que les investissements réalisés dans ce domaine étaient une "occasion pour de nombreuses entreprises chinoises de réaliser nombre de projets importants".

Après avoir révélé le taux de pénétration d'internet en Algérie, considéré comme l'un des "meilleurs dans la région du Moyen-Orient et d'Afrique", Karim Bibi Triki a affirmé que l'Algérie était "déterminée à jouer un rôle central en matière des TIC au niveau régional et aspirait à le faire en partenariat avec la Chine".

De son côté, le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Tayeb Zitouni, a indiqué que la visite d'Etat du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, en Chine, avait réalisé d'"excellents résultats commerciaux et économiques", soulignant que les deux pays "ont convenu de définir la liste des produits nationaux à exporter vers la Chine", dont des produits agricoles, pharmaceutiques, des matériaux de construction et des produits transformés dérivés des hydrocarbures.

M. Zitouni a appelé les opérateurs économiques à "exploiter cet accord et à œuvrer à l'augmentation du volume des exportations de l'Algérie" vers le marché chinois.



Réassurance: hausse du chiffre d'affaires de la CCR de 2,5% en 2022

Le chiffre d'affaires de la Compagnie centrale de réassurances (CCR) a augmenté de 2,5% en 2022 sur un an, s'élevant à plus de 40 milliards de dinars, indique mardi un communiqué de l'entreprise.

Selon la même source, "le chiffre d'affaires de la CCR réalisé en 2022, s'élève à 40.619 millions DA (295 millions de dollars) en hausse de 2,5% comparé à l'exercice 2021".

La CCR affiche en 2022 un résultat net en hausse de 4,6% passant de 5.006 millions DA (36 millions de dollars) en 2021 à 5.237 millions DA (38 millions de dollars), ajoute-t-on dans le même texte.

Quant aux sinistres, "l'exercice 2022 a été marqué par une baisse de la sinistralité avec une régression de la charge de sinistre brute de 13,3%".

Sur le marché international, la CCR enregistre une progression de son chiffre d'affaires de 2,3%, selon la même source.

S'agissant de son activité financière, relève le communiqué, "les placements financiers de la CCR ont augmenté de 7,3% par rapport à 2021, générant un produit financier de 4.064 millions DA".



Examen de la coopération algéro-palestinienne en matière de formation douanière.

Le Directeur général des douanes, Noureddine Khaldi a reçu, mardi à Alger, le Commandant des douanes palestiniennes, Iyad Abderrezak Hamdane Barakat, ainsi que la délégation l'accompagnant, avec lesquels il a abordé la coopération bilatérale dans le domaine douanier, notamment la formation.

Dans des déclarations à la presse au terme de cette rencontre qui s'est déroulée au siège de la Direction générale des douanes (DGD), en présence de cadres des deux corps, du représentant du ministère des Affaires étrangères et du représentant de l'ambassadeur de Palestine à Alger, M. Khaldi a affirmé que ses services "s'efforceront d'appuyer et de développer les capacités des douanes palestiniennes à faire face aux défis auxquels elles sont confrontées, faisant état de " la mise en place d'une feuille de route en vue de booster la formation au profit de tous les cadres palestiniens".

Selon M. Khaldi, ceci se concrétisera "en tenant les douanes palestiniennes informées des expériences réussies et pionnières des douanes algériennes qui ont enregistré des sauts qualitatifs notamment dans le domaine de la formation et en transmettant ses expertises dans différents domaines, en vue de lutter contre le crime économique transfrontalier et éradiquer le phénomène du blanchiment d'argent et de la fraude".

Pour le DG des douanes, cette rencontre reflète " le rôle de l'Algérie, sa position constante et sa loyauté envers la cause palestinienne", mettant en avant "la profondeur des relations fraternelles enracinées entre les deux pays et les deux peuples", ainsi que la démarche de ses services à consacrer la solidité de ces relations dans le domaine douanier.

De son côté, le premier responsable des douanes palestiniennes a salué la disponibilité des services des douanes algériennes à former les cadres et les officiers douaniers palestiniens", indiquant que " les spécialités et les domaines dans lesquels l'on souhaite se former, ont été fixés".

Après avoir rappelé qu'il avait acquis personnellement son savoir-faire en Algérie, étant diplômé de l'Ecole algérienne supérieure de la défense aérienne du territoire, le Général-major Barakat a réaffirmé son souci de tirer profit des expertises algériennes.

La délégation douanière palestinienne a entamé une visite en Algérie, lundi et se rendra, mercredi, à l'Ecole supérieure des douanes d'Oran, où elle s'enquerra des différentes structures et des différents programmes pédagogiques adoptés dans la formation douanière.



Adoption du texte de loi fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

Les membres du Conseil de la nation ont adopté, mardi, le texte de loi fixant les règles générales relatives aux marchés publics, qui vise essentiellement à renforcer la transparence et faciliter l'accès aux commandes publiques, notamment à travers la numérisation des différentes procédures y afférentes.

Le texte a été adopté à la majorité, lors d'une séance plénière présidée par M. Salah Goudjil, président du Conseil de la nation, en présence du ministre des Transports, Youcef Cherfa, qui représentait le gouvernement, et de la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar.

Dans le rapport complémentaire de la commission des affaires économiques et financières sur le texte de loi, lu par son vice-président, Ahmed Kharchi, les membres de la commission ont salué la nouvelle loi qui "fixe les principes fondamentaux et les règles générales relatives à la passation des marchés publics, notamment le libre accès à la commande publique, l'équité entre les soumissionnaires et la facilitation et la transparence des procédures grâce à leur numérisation".

Le texte "permet de renforcer et de promouvoir la gouvernance financière dans le cadre des réformes économiques initiées par les pouvoirs publics sous la direction du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune", ont-ils estimé.

La commission a formulé, dans ce cadre, nombre de recommandations en faveur de la poursuite des efforts de numérisation des procédures de passation des marchés publics, des procédures administratives y afférentes et de l'ensemble du secteur des Finances.

La commission a également souligné la nécessité de permettre aux partenaires contractuels d'obtenir leurs honoraires dans les délais impartis et d'éviter "tout retard" de paiement.

M. Goudjil a salué le rapport complémentaire, qui sera, a-t-il dit, un document d'orientation pour le gouvernement dans la mise en œuvre de cette loi, car il comprend des considérations politiques et des recommandations importantes.

S'exprimant suite à l'adoption, le représentant du gouvernement, M. Cherfa, a salué le sens de la responsabilité et le haut niveau des interventions des sénateurs concernant le texte de loi et les recommandations formulées.

Ce texte est un nouveau jalon dans la mise en œuvre des réformes économiques initiées par les pouvoirs publics du pays sous la direction du président de la République, a-t-il soutenu.

Il a ajouté que ce nouveau texte juridique "contribuera grandement au développement du système des marchés publics en Algérie, améliorera la performance, renforcera l'efficacité et la transparence et confèrera davantage d'efficience à la gouvernance des dépenses publiques".

Le représentant du gouvernement a qualifié le rapport complémentaire de la commission des affaires économiques et financières concernant le texte de loi de "feuille de route", qui servira, a-t-il dit, de référence pour l'élaboration des textes réglementaires et la gestion des marchés publics.

De son côté, le président de la commission, Noureddine Tadj, a estimé que ce texte va dans le sens du renforcement de la transparence, de la rationalisation des dépenses et de la préservation des deniers publics dans la mise en œuvre des commandes publiques et de la passation des marchés publics au service de l'intérêt général.



Adhésion aux Brics: des experts soulignent les atouts et les cartes de l'Algérie.

L'Algérie dispose de plusieurs atouts et cartes pouvant lui permettre de rejoindre le groupe des Brics (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) notamment sa position au sein de l'Afrique et ses moyens économiques, ont souligné, mardi à Alger, des experts et des universitaires, assurant que l'adhésion à cette organisation est "une ambition stratégique" qui va lui permettre de bénéficier de son soutien.

Ces experts intervenaient lors d'une Journée d'étude organisée par l'Institut nationale d'études de stratégie globale (Inesg) sous le thème: "Les Brics et les enjeux du système international" et qui a vu la participation des hauts cadres de l'Etat, des chercheurs et de responsables d'institutions publiques.

Dans ce contexte, le professeur M'hand Berkouk a affirmé que "l'adhésion de l'Algérie au Brics est une ambition stratégique et importante", relevant que "ce groupe défend les mêmes valeurs auxquelles l'Algérie aspire, notamment la préservation de la souveraineté des Etats et la garantie de l'indépendance de la prise de décision".

"Cette organisation offre aussi des financements sans imposer de conditions aux pays", a ajouté ce spécialiste des questions géopolitiques, estimant que "le monde connaît aujourd'hui de profondes transformations".

"Nous sommes entrés dans une nouvelle ère de multipolarité. L'intégration de l'Algérie dans les Brics est conforme à la doctrine de notre politique étrangère qui refuse les interférences dans les affaires internes. Nous avons une opportunité de rejoindre un espace international plus flexible et qui répond à nos attentes", a-t-il également mentionné.

De son côté, l'économiste El Houari Tigharsi, a mis en avant les potentialités financières et la disponibilité des ressources de l'Algérie, lui permettant d'être membre dans cet espace. Il cité, entre autres, les ressources énergétiques et minières, la position de l'Algérie en tant que puissance régionale et économique en Afrique, ainsi que ses relations historiques avec les Etats membres du Brics.

M. Tigharsi a évoqué, également, dans sa communication, d'autres "atouts et cartes dont dispose notre pays pour faire partie de ce bloc, en particulier les capacités financières (des réserves de change de 66 milliards de dollars, un très faible endettement extérieur de 1,65 % du PIB et la valeur des exportations plus de 60 milliards de dollars en 2022".

Pour cet expert, l'adhésion à ce groupe permettra à l'Algérie de lever des fonds, d'accéder aux marchés des Etats membres, de développer ses infrastructures, ainsi que de faciliter la réalisation de grands projets d'exploitation des ressources minières, notamment avec la Chine.



Loi monétaire et bancaire : Nouveau statut pour la finance islamique

Le Haut conseil islamique a organisé, hier, une journée d'étude sur la finance islamique en relation avec la nouvelle loi monétaire et bancaire n°23-09 du 21 juin 2023.

L'objet de la rencontre est de débattre des apports nouveaux du texte de loi par rapport au règlement n°20-02 du 15 mars 2020 de la Banque d'Algérie consacré à la finance islamique. Etaient présents, le président du HCI, Abdellah Ghoulamellah, des directeurs de banques ainsi que des experts en finance islamique. Intervenant sur le sujet, Dr Mohamed Boudjellal, expert en finance islamique, membre du Haut conseil islamique (HCI), a indiqué que cette journée d'étude entre dans le cadre de la promotion de la nouvelle loi bancaire 23-09 du 21 juin 2023, soulignant que cette «loi officialise la banque islamique et les opérations bancaires relevant de la finance islamique».

Il a expliqué, en effet, l'importance de cette loi, mettant en exergue, à ce titre, que le règlement 20-02 du 15 mars 2020 se limitait uniquement à la création des guichets au niveau des banques. Cependant, «aujourd'hui, il y a la possibilité par cette loi de procéder à la création carrément de banques islamiques». Et ça «c'est une nouveauté, une première en Algérie», s'est-il réjoui. Le but recherché est que cette loi vise, a-t-il précisé, «à la généralisation de l'inclusion financière à grande échelle, car elle permet à tout citoyen algérien l'utilisation des moyens de paiement électronique, facilitant, ainsi l'évolution de la société, en ce contexte économique des temps modernes grâce à la dématérialisation de la monnaie», a-t-il ajouté. Pour sa part, Dr Benhafsi Abderrahmane, expert en banque et finance, a indiqué que l'objectif de cette journée d'étude est de se pencher sur les nouvelles dispositions de la finance islamique. Il a, souligné, à ce propos, que des «nouveautés ont été apportées dans ce cadre, alors que d'autres points ont été confirmés, car ils existaient, et ont été déjà introduits dans des

textes antécédents, notamment l'article 02-20 de la Banque d'Algérie». Selon lui, Il est important de savoir, que l'on a opéré un «changement, on est passé d'un cadre réglementaire à une loi qui revêt une importance capitale». Autre chose, «la loi sur la monnaie et le crédit a été transformée en loi monétaire et bancaire». D'où, «on a remplacé le mot crédit par le mot bancaire valable pour la finance islamique et la finance bancaire classique». Parmi ces éléments nouveaux dans la loi monétaire et bancaire, il s'agit, a-t-il analysé, de la «création de banques et d'institutions financières spécialisées uniquement dans la finance islamique, soulignant que ces «institutions viennent renforcer le paysage bancaire islamique», activant en parallèle avec les guichets de la finance islamique qui existent déjà». Ceci permettra, encore une fois, le «renforcement et le développement de la place de la finance islamique. Interrogé à propos de cette loi monétaire et bancaire, l'intervenant, a indiqué que «pas mal de pays ont pris ce «chemin de gradualisme», en commençant par l'ouverture des guichets de la finance islamique, ensuite la création des banques, permettant «une coexistence des guichets et des banques de la finance islamique». De son côté, Saïd Bouizeri, universitaire et membre du HCI, a souligné que l'Algérie a indirectement adopté les lois de la finance islamique depuis l'indépendance, et le règlement bancaire n°20-02 qui a été promulgué le 15 mars 2020, qui prévoyait des opérations bancaires telles que la Mourabaha, la Moucharaka, la Moudaraba, etc. Il a précisé que ce règlement bancaire est très important, car il a permis «l'indépendance financière des guichets islamiques au niveau des banques classiques, selon l'article 17, l'indépendance de l'organisation structurelle administrative selon l'article 18, la nécessité de former ou d'établir le contrôle interne selon la charia et conformément à l'article 15, et enfin création d'une l'autorité charaïque nationale de la fatwa pour l'industrie de la finance islamique conformément à l'article 14. La nouveauté de la loi 23-09 du 21 juin 2023 est que la finance islamique n'est plus réglementée par un simple règlement, mais par la loi, selon le principe de la légitimité, conformément à la Constitution. Et ce, avec la création des banques spécialisées dans la finance islamique, ainsi que des autorisations préalables pour des produits de la finance islamique conformément à l'article 73.



Commerce extérieur : « L'Algérie ambitionne de devenir le 1er exportateur en Afrique ».

«L'Algérie compte doubler le volume de ses exportations vers le continent africain, actuellement estimés à 600 millions de dollars», a affirmé le chargé du suivi et de la promotion des exportations au ministère du Commerce, M. Abdellatif El Houari, qui a souligné l'ambition de l'Algérie de devenir le premier exportateur en Afrique avec l'objectif de dépasser le milliard de dollars prochainement et d'augmenter le nombre de pays partenaires commerciaux, précisant que la moitié des exportations actuellement se fait vers l'Afrique de l'Ouest. Dans une déclaration à la radio Chaîne I, il a révélé «des négociations très avancées avec des entreprises internationales d'une manière, qui permettront l'exportation de la première expédition de produits avec des marques renommées pour leur qualité, avant la fin de 2023. Ce qui permettra à l'Algérie de se transformer en une plate-forme commerciale d'envergure mondiale». Partant de là, il affirme que la récente directive du Président de la République de créer le Conseil supérieur des exportateurs «est une excellente initiative» et que cela

permettra de répondre aux préoccupations des exportateurs et des ambassadeurs de l'économie algérienne.

En effet, Abdelmadjid Tebboune qui s'exprimait à l'ouverture de la 1re édition de la «Médaille d'honneur de l'exportation» a également précisé que les exportations hors hydrocarbures de l'Algérie «sont en passe d'atteindre 13 milliards de dollars» et annoncé l'ouverture de nouvelles lignes aériennes vers des capitales africaines. Il avait également insisté, à cette occasion, sur «l'accélération de l'ouverture de zones franches avec la Mauritanie, le Mali et le Niger pour les produits agricoles». La création du Conseil supérieur des exportateurs vient donc s'ajouter aux «mesures importantes» prises par l'Etat pour encourager l'exportation, à l'instar de la création de banques algériennes à l'étranger, la réalisation de la route Tindouf (Algérie)-Zouérate (Mauritanie) et aux efforts déployés pour la création de zones franches avec la Mauritanie, le Niger et le Mali, indiquent pour leur part, les experts du secteur. Actuellement, les exportations vers l'Afrique sont entre autres dirigées vers «la Côte-d'Ivoire avec 70 millions de dollars, le Niger avec 36 millions de dollars puis le Ghana, la Mauritanie et le Sénégal avec environ 30 millions de dollars». Les exportations vers les pays arabes se sont pour leur part concentrées vers la «Tunisie, qui occupe la première place avec 124 millions de dollars, la Jordanie avec 55 millions de dollars puis, la Syrie, l'Irak avec environ 20 millions de dollars». Concernant la nature des produits algériens, hors hydrocarbures, les plus exportés, il s'agit, explique Abdellatif El Houari, «des engrais pour plus de 1,7 milliard de dollars, soit une hausse de 28% par rapport à la même période de l'année précédente (...) L'Algérie a également réussi à augmenter ses exportations de ciment pour près de 93% par rapport à 2021, représentant plus de 400 millions de dollars, alors que ce chiffre était de 193 millions de dollars». Par ailleurs, les exportations d'acier se sont chiffrées, en 2022, à «plus de 500 millions de dollars, une hausse importante de plus de 30%. Les produits de nettoyage, une nouvelle branche d'exportation, représentaient moins d'un million de dollars en 2021 et 48 millions de dollars aujourd'hui». D'autres filières d'exportations sont apparues, ou ont confirmé leur entrée au cours de l'année 2022, notamment certaines industries de produits d'emballage, dont le cartons exporté pour près de 9 millions de dollars, ou encore, selon le même responsable, «les eaux gazeuses et minérales avec près de 17 millions en 2021 et 2022». De ce fait, le Conseil «aura un grand rôle» dans l'augmentation du volume de ces exportations à la faveur de la stratégie claire de l'Etat dans ce domaine qui a permis d'augmenter la valeur des exportations à 7 milliards de dollars en 2022.



Synthèse de la déclaration commune entre les deux présidents L'Algérie et la Chine sur la route de la soie.

L'Algérie recommande l'augmentation du volume des échanges commerciaux et à faciliter les exportations hors hydrocarbures algériennes vers la Chine.

Dans un communiqué commun sanctionnant les entretiens, avant-hier, à Pékin, entre le président de la République, Abdelmadjid Tebboune et son homologue chinois, Xi Jinping,

l'Algérie et la Chine ont convenu de poursuivre l'intensification de la concertation politique, consolider la coopération sécuritaire, approfondir le partenariat économique et renforcer la coopération dans tous les domaines. Le document qui précise que les deux dirigeants «ont passé en revue les relations historiques unissant les deux pays amis, et salué le niveau de coopération et de coordination bilatérales à tous les niveaux tout en procédant à un échange de vues sur les questions bilatérales, régionales et internationales d'intérêt commun.» Ils ont, par la même occasion, souligné l'importance du timing de cette visite qui coïncide avec la célébration, cette année, par les deux pays amis du 65e anniversaire de l'établissement de leurs relations diplomatiques». «La partie algérienne a félicité la Chine pour le succès du 20e Congrès national du Parti communiste chinois, et pour les résultats positifs et importants ayant sanctionné les travaux des deux sessions annuelles en Chine, notamment la décision de renouveler la confiance en la personne de Xi Jinping pour un nouveau mandat en sa qualité de président de la République populaire de Chine.» De son côté, la partie chinoise a exprimé sa «considération pour les grandes réalisations de l'Algérie en matière de développement national, dans le cadre de la vision de la nouvelle Algérie du président Abdelmadjid Tebboune».

Investissements qualitatifs chinois

Au volet économique, les deux parties ont affirmé leur détermination à oeuvrer à l'augmentation du volume des échanges commerciaux et à faciliter les exportations hors hydrocarbures algériennes vers la Chine, mais aussi augmenter le volume des investissements qualitatifs chinois, à la faveur des multiples avantages qu'offre la nouvelle loi de l'investissement en Algérie.

Elles ont, également, convenu de «renforcer la coopération scientifique et académique, soutenir les établissements culturels chinois et algériens pour coopérer et organiser une série d'activités culturelles en vue de la célébration du 65e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la Chine et l'Algérie, poursuivre l'élargissement du contact entre les individus et raffermir les relations d'amitié algéro-chinoises au niveau populaire dans les différents domaines culturel, sportif, touristique et médiatique, et ce dans le cadre de l'Algérie nouvelle et l'initiative de la "Ceinture et la Route", mais aussi par l'approfondissement de la coopération dans plusieurs domaines, y compris dans l'industrie automobile, les sciences de l'espace, l'agriculture, la culture, le tourisme, la construction des ports, les services de logistique, le dessalement de l'eau de mer, les infrastructures, les industries manufacturières, la métallurgie, le secteur financier, l'économie numérique, l'énergie, les mines, l'enseignement, la recherche scientifique, l'enseignement de la langue chinoise, les médias, l'administration fiscale, les douanes, ainsi que la lutte contre la corruption».

Ordre mondial basé sur le droit international

Les deux parties se sont félicitées de la signature, en novembre et décembre 2022, du «Plan exécutif pour la concrétisation conjointe de l'Initiative de la Ceinture et de la Route», du «2e Plan quinquennal de coopération stratégique globale (2022-2026), ainsi que du «Plan triennal 2022-2024 de coopération dans des domaines stratégiques». Les deux parties sont parvenues également à une série d'accords et de mémorandums d'entente qui porte sur l'ensemble des domaines de coopération, et se sont félicitées de «l'appui mutuel et de la coopération

bilatérale dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19, saluant le partenariat entre les deux pays dans le domaine de la production de vaccins». Les deux Présidents ont, en outre, fait part de leur «détermination à consolider la coopération dans le domaine de la santé, laquelle remonte à l'année 1963, date d'envoi par la Chine de la 1^{ère} mission médicale en Algérie en dehors de son territoire».

Concernant les positions des deux pays vis-à-vis des questions internationales, l'Algérie et la Chine ont réaffirmé leur attachement à «intensifier la concertation et la coordination autour des questions internationales et multilatérales, poursuivre le soutien constant de leurs intérêts fondamentaux, se soutenir mutuellement lorsqu'il s'agit de la préservation de leur souveraineté et intégrité territoriales, consentir des efforts communs pour défendre le principe de non-ingérence dans les affaires internes des pays, entre autres règles de la légalité internationale et principes fondamentaux des relations internationales».

Les deux pays ont, également, souligné la «nécessité de préserver le système des Nations unies dont le centre est l'ONU et l'ordre mondial basé sur le droit international et les règles fondamentales régissant les relations internationales, fondées sur les principes et les objectifs de la Charte de l'ONU». La partie algérienne a réaffirmé son «respect du principe d'une Chine une et unie, Taiwan étant partie intégrante des territoires chinois», et exprimé son «opposition à l'indépendance de Taiwan, quelle qu'en soit la forme, soutenant aussi la position de la Chine dans les questions relatives aux droits de l'homme, au Xinjiang, à Hong Kong, au Tibet et autres, et rejetant toute tentative de politiser la question des droits de l'homme ou de l'utiliser comme moyen de pression dans les relations internationales».

Une nouvelle ère

La partie chinoise a exprimé, pour sa part, son «soutien aux efforts de l'Algérie visant à préserver sa sécurité nationale et sa stabilité, saluant le processus de développement qu'elle a enclenché pour réaliser un décollage économique global. La partie chinoise a salué la volonté positive de l'Algérie d'adhérer aux Brics et affirmé soutenir ses efforts pour atteindre cet objectif. La partie algérienne a exprimé sa «considération quant à la position de la Chine à ce propos et sa détermination à accompagner l'Algérie dans toutes les étapes de concrétisation de ce projet.

La partie algérienne a, également, remercié la Chine pour son «soutien à la candidature de l'Algérie en qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2024-2025.

Par ailleurs, la partie chinoise a «félicité l'Algérie pour l'accueil réussi du Sommet arabe, les 1^{er} et 2 novembre 2022, saluant son rôle actif dans l'unification du rang arabe et le renforcement de l'action arabe commune et face aux défis qui se posent aux pays arabes dans divers domaines.

Les deux parties ont, en outre, souligné la «nécessité de régler la question palestinienne conformément au droit international et aux résolutions de la légalité internationale, qui consacrent le droit du peuple palestinien à établir son État indépendant et entièrement souverain sur les frontières de 1967, avec El-Qods comme capitale, pour instaurer la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient, dans le cadre du respect mutuel et de l'observation des principes de justice et d'équité.

Médiation chinoise entre Riyadh et Téhéran

La partie chinoise a loué les efforts inlassables du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, pour la réunification des factions palestiniennes et la réalisation de la réconciliation et de l'unité palestiniennes, couronnés par la «Déclaration d'Alger». De son côté, la partie algérienne a salué les initiatives et les visions présentées, maintes fois, par le président Xi Jinping pour le règlement de la question palestinienne, en particulier sa récente «proposition en trois points, se félicitant du soutien constant et de longue date apporté par la partie chinoise à la juste cause du peuple palestinien.

La partie algérienne a salué les «louables efforts de médiation entrepris par la Chine entre le Royaume d'Arabie saoudite et la République islamique d'Iran, qui ont abouti à un accord à Pékin, le 10 mars 2023, et à la signature d'une déclaration commune dans la capitale chinoise, le 6 avril 2023, annonçant la reprise des relations entre les deux pays et l'amorce d'une nouvelle ère de consensus, de coopération et de paix. La partie algérienne a salué la vision du président Xi Jinping concernant le concept de transparence, de viabilité, de convivialité et d'honnêteté envers l'Afrique, ainsi que ses démarches visant à poursuivre l'ancrage de la confiance politique mutuelle entre l'Afrique et la Chine, approfondir la coopération pratique dans tous les domaines.

Le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination

Dans ce contexte, la partie chinoise a salué le rôle important de l'Algérie dans l'instauration de la paix en Afrique, et ce, à travers ses efforts inlassables pour régler pacifiquement les crises, notamment en Libye, au Mali et dans la région sahélo-saharienne.

Concernant la question du Sahara occidental, les deux parties ont affirmé leur «soutien aux efforts visant à parvenir à une solution durable et juste dans le cadre de la légalité internationale, notamment les résolutions pertinentes de l'ONU, à même de garantir au peuple sahraoui son droit à l'autodétermination, suivant des démarches conformes aux principes de la Charte de l'ONU et ses objectifs, exprimant leur soutien aux efforts des Nations unies dans ce sens.

Xi Jinping invité par Abdelmadjid Tebboune

Les deux parties souhaitent, selon le communiqué commun, faire progresser la coopération dans les domaines prioritaires dans le cadre de l'initiative mondiale pour le développement, et contribuer à accélérer la mise en oeuvre de l'Agenda des Nations unies pour le développement durable à l'horizon 2030». Enfin, le président Tebboune a adressé une invitation à son homologue chinois pour visiter l'Algérie.

Le président chinois l'a remercié pour cette «aimable invitation», «la date de cette visite devant être arrêtée d'un commun accord, a conclu le communiqué.

Le président Tebboune s'adressant aux investisseurs chinois «La Nouvelle Algérie vous attend!».

L'Algérie est une destination d'investissement prometteuse, a affirmé le chef de l'État.

Au troisième jour de la visite d'État qu'il effectue en Chine, le président Tebboune a mis en avant ce qu'offre l'Algérie comme opportunités d'investissement. Dans un message au Forum d'affaires algéro-chinois, Tebboune a appelé les opérateurs chinois à venir investir en Algérie où ils trouveront «avantages» et «facilitations». Lu en son nom par le ministre des Affaires étrangères, Ahmed Attaf, le message de Tebboune est un appel aux opérateurs chinois. Mais aussi à ceux des autres pays qui auraient encore de l'hésitation à venir investir en Algérie. Pour le chef de l'État, il ne fait point de doute que l'Algérie est une destination d'investissement prometteuse dans plusieurs secteurs. «L'Algérie dispose, aujourd'hui, de plusieurs atouts et avantages qui font d'elle une destination d'investissement prometteuse dans des domaines vitaux: l'agriculture, l'énergie, l'agroalimentaire et l'industrie pharmaceutique», a affirmé le chef de l'État. Il a cité aussi des secteurs dans lesquels les opérateurs étrangers pourront investir. Il s'agit notamment du tourisme, des transports, des services, des énergies renouvelables et des infrastructures. Cette attractivité repose, a-t-il expliqué, sur les décisions et mesures initiées par les autorités pour libérer l'initiative et ouvrir la voie à la concurrence. Dans le détail, il dira que l'Algérie poursuit le développement du secteur de l'énergie à travers les opérations d'exploration et de production du pétrole et du gaz. Objectif: assurer de hauts niveaux de transformation et oeuvrer à la valorisation et à l'exploitation de tout potentiel du secteur minier. La démarche vise à créer un climat favorable aux investissements, fondé sur l'efficacité et la compétitivité économique. Cet objectif passe par «l'encouragement» de l'entrepreneuriat, l'économie de la connaissance, les start-up et la réforme du système bancaire et financier. Une fois dressé le tableau des avantages qu'offre le climat des investissements en Algérie, le chef de l'État a affirmé que «la voie est ouverte en Algérie devant les hommes d'affaires chinois pour le partenariat et l'investissement». La voie est ouverte dans tous les secteurs afin de bénéficier des facilitations accordées aux opérateurs économiques, a-t-il souligné. Il a mis, ensuite, en relief, le poids des relations entre les deux pays. Les relations algéro-chinoises sont, de par leur profondeur historique, des relations authentiques qui expriment notre volonté commune d'établir un partenariat stratégique global, a fait savoir le chef de l'État. «À l'occasion de cette visite, nous avons réussi à poser un nouveau jalon dans le processus de consolidation des relations entre les deux pays», a-t-il soutenu. Il a relevé que sa visite en Chine reflète la volonté commune d'approfondir la coopération bilatérale. Il a affirmé que cette visite d'État se veut «l'expression sincère» de notre engagement d'oeuvrer à la promotion de nos relations positives, auxquelles nous accordons une importance fondamentale». Tebboune a fait part de sa conviction de ce qu'apportera le Conseil des hommes d'affaires algéro-chinois pour donner un nouvel élan au rythme de coopération. C'est l'un des mécanismes qui traduisent la volonté commune des deux pays amis de réaliser des partenariats et des investissements mutuels et générateurs de richesse, a-t-il soutenu. Tebboune a

exprimé le souhait d'une «amitié algéro-chinoise plus forte et solide et d'une coopération plus grande au mieux des intérêts communs» des deux pays. À noter que le chef de l'État a déposé auparavant une gerbe de fleurs devant la stèle commémorative des Héros du peuple à Pékin. Plus tôt dans la journée, il a rencontré le président du Comité permanent de l'Assemblée nationale populaire chinoise, Zhao Leji, et le Premier ministre chinois, Li Qiang. «J'espère voir une coordination étroite entre l'Algérie et la Chine au niveau du Conseil de sécurité de l'ONU», a affirmé Tebboune à Zhao Leji. Au Premier ministre chinois, il a affirmé que les projets évoqués mardi lors de ses entretiens avec son homologue chinois, sont des projets structurants, relevant que l'Algérie «avance résolument vers une nouvelle ère «en tant que puissance militaire, économique et diplomatique en Afrique».



Le Président Tebboune au forum d'affaires algéro-chinois: «L'Algérie, une destination d'investissement prometteuse»

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune a affirmé, mercredi depuis Pékin, que l'Algérie était «une destination d'investissement prometteuse dans des domaines vitaux, grâce aux atouts et avantages dont elle dispose», appelant les hommes d'affaires chinois au partenariat et à l'investissement pour bénéficier des facilitations accordées». «L'Algérie dispose aujourd'hui de plusieurs atouts et avantages qui font d'elle une destination d'investissement prometteuse dans des domaines vitaux, tels que l'agriculture, l'énergie, l'agroalimentaire et l'industrie pharmaceutique», ainsi que dans les secteurs «du tourisme, des transports, des services, des énergies renouvelables et des infrastructures, et ce, grâce aux décisions et mesures que nous avons initiées pour libérer l'initiative et ouvrir la voie à la concurrence», a indiqué le président. Et de rappeler que «l'Algérie poursuit le développement du secteur de l'énergie à travers les opérations d'exploration et de production du pétrole et du gaz pour assurer de hauts niveaux de transformation, et œuvre à valoriser et à exploiter ses capacités dans le secteur minier, en créant un climat favorable aux investissements, fondé sur l'efficacité et la compétitivité économique, en encourageant l'entrepreneuriat, l'économie de la connaissance et les start-up et en réformant le système bancaire et financier». Le chef de l'Etat a affirmé, dans ce cadre, que «la voie est ouverte en Algérie devant les hommes d'affaires chinois pour le partenariat et l'investissement dans tous les secteurs afin de bénéficier des facilitations accordées aux opérateurs économiques». Dans un communiqué commun sanctionnant, mardi à Pékin, les entretiens entre le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune et son homologue chinois, les deux parties ont décidé de l'approfondissement de la coopération dans plusieurs domaines, y compris dans l'industrie automobile, les sciences de l'espace, l'agriculture, la culture, le tourisme, la construction des ports, les services de logistique, le dessalement de l'eau, les infrastructures, les industries manufacturières, la métallurgie, le secteur financier, l'économie numérique, l'énergie, les mines, l'enseignement, la recherche scientifique, l'enseignement de la langue chinoise, les médias, l'administration fiscale, les douanes, ainsi que la lutte contre la corruption. Concernant les positions des deux pays vis-à-vis des questions internationales, l'Algérie et la Chine ont réaffirmé «leur attachement au principe de non-ingérence dans les affaires internes des pays, entre autres règles de la légalité internationale et principes fondamentaux des

relations internationales». La partie algérienne a réaffirmé son «respect du principe d'une Chine une et unie, Taiwan étant partie intégrante des territoires chinois», et exprimé son «opposition à l'indépendance de Taiwan, quelle qu'en soit la forme, soutenant aussi la position de la Chine dans les questions relatives aux droits de l'homme, au Xinjiang, à Hong Kong, au Tibet et autres, et rejetant toute tentative de politiser la question des droits de l'homme ou de l'utiliser comme moyen de pression dans les relations internationales». La partie algérienne a également informé, de nouveau, la partie chinoise de ses démarches entreprises pour demander l'adhésion de l'Algérie au BRICS, et des raisons ayant motivé cette démarche, notamment les «mutations profondes que connaît l'économie algérienne et les aspirations de l'Algérie à s'adapter aux développements survenus sur la scène économique mondiale».

La Chine soutient l'adhésion de l'Algérie au BRICS

La partie chinoise a salué la «volonté positive de l'Algérie d'adhérer à ce groupe et affirmé soutenir ses efforts pour atteindre cet objectif». La partie algérienne a, également, remercié la Chine pour son «soutien à la candidature de l'Algérie en qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU pour la période 2024-2025». Les deux parties ont, en outre, souligné la «nécessité de régler la question palestinienne conformément au Droit international et aux résolutions de la légalité internationale, qui consacrent le droit du peuple palestinien à établir son Etat indépendant et entièrement souverain sur les frontières de 1967, avec El-Qods comme capitale».

Les deux parties ont convenu de la «nécessité d'œuvrer à trouver des solutions politiques et pacifiques aux questions urgentes et aux autres crises dans la région arabe, notamment en Syrie, en Libye, au Yémen et au Soudan, et ce, à travers le dialogue et la concertation et dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des pays de la région, soulignant le rejet des ingérences étrangères». Dans ce contexte, la partie algérienne a salué les «louables efforts de médiation entrepris par la Chine entre le Royaume d'Arabie saoudite et la République islamique d'Iran, qui ont abouti à un accord à Pékin, le 10 mars 2023.



Adhésion aux Brics : Les atouts de l'Algérie

L'Algérie dispose de plusieurs atouts et cartes pouvant lui permettre de rejoindre le groupe des Brics (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) notamment sa position au sein de l'Afrique et ses moyens économiques, ont souligné, mardi à Alger, des experts et des universitaires, assurant que l'adhésion à cette organisation est « une ambition stratégique » qui va lui permettre de bénéficier de son soutien.

Ces experts intervenaient lors d'une Journée d'étude organisée par l'Institut nationale d'études de stratégie globale (Inesg) sous le thème: « Les Brics et les enjeux du système international » et qui a vu la participation des hauts cadres de l'Etat, des chercheurs et de responsables d'institutions publiques.

Dans ce contexte, le professeur M'hand Berkouk a affirmé que « l'adhésion de l'Algérie au Brics est une ambition stratégique et importante », relevant que « ce groupe défend les mêmes valeurs auxquelles l'Algérie aspire, notamment la préservation de la souveraineté des Etats et la garantie de l'indépendance de la prise de décision ».

« Cette organisation offre aussi des financements sans imposer de conditions aux pays », a ajouté ce spécialiste des questions géopolitiques, estimant que « le monde connaît aujourd'hui de profondes transformations ».

« Nous sommes entrés dans une nouvelle ère de multipolarité. L'intégration de l'Algérie dans les Brics est conforme à la doctrine de notre politique étrangère qui refuse les interférences dans les affaires internes. Nous avons une opportunité de rejoindre un espace international plus flexible et qui répond à nos attentes », a-t-il également mentionné.

De son côté, l'économiste El Houari Tigharsi, a mis en avant les potentialités financières et la disponibilité des ressources de l'Algérie, lui permettant d'être membre dans cet espace. Il cité, entre autres, les ressources énergétiques et minières, la position de l'Algérie en tant que puissance régionale et économique en Afrique, ainsi que ses relations historiques avec les Etats membres du Brics. M. Tigharsi a évoqué, également, dans sa communication, d'autres « atouts et cartes dont dispose notre pays pour faire partie de ce bloc, en particulier les capacités financières (des réserves de change de 66 milliards de dollars, un très faible endettement extérieur de 1,65 % du PIB et la valeur des exportations plus de 60 milliards de dollars en 2022 ».

Pour cet expert, l'adhésion à ce groupe permettra à l'Algérie de lever des fonds, d'accéder aux marchés des Etats membres, de développer ses infrastructures, ainsi que de faciliter la réalisation de grands projets d'exploitation des ressources minières, notamment avec la Chine.

Une organisation alternative au système multilatéral actuel

Pour sa part, l'universitaire Abderrahmane Ben Saad a abordé les avantages de l'adhésion de l'Algérie à cette organisation, qu'il a considérée comme « une alternative au système capitaliste et multilatéral », indiquant que le groupe des Brics représente le deuxième bloc économique le plus important dans le monde, après l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Faisant observer que 20 pays souhaitent rejoindre les pays du Brics, il a estimé que « ce nombre confirme réellement le poids et l'avenir du Brics au niveau mondial ». Selon cet intervenant, les raisons pour lesquelles les pays cherchent à rejoindre cette organisation sont principalement dues à la volonté d'obtenir des financements et d'attirer des investissements par le biais de ses deux institutions financières à savoir le Fonds de réserves d'urgence (CRA) et la Nouvelle banque de développement (NBD), « deux organismes financiers qui vont prendre de l'ampleur et même surpasser le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale (BM) ».

La volonté des pays de faire partie des Brics s'explique aussi, a-t-il encore fait savoir, par la volonté de ces Etats d'affronter collectivement les crises économiques mondiales et de parvenir à instaurer un équilibre dans les relations internationales ». Présentant une communication sur le thème « Nouvelle trajectoires de la mondialisation, entre fragmentation et polarisation », l'économiste Djoudi Bouras, a souligné, quant à lui, que le groupe des Brics représente un « nouveau pôle de

croissance » et un « véritable catalyseur du changement ». M. Bouras a noté aussi que le groupe des Brics est animé par une volonté de fonder un « monde plus juste et équitable » qui défend la stabilité, la paix et un nouvel esprit multilatéral ».



Adoption du texte de loi fixant les règles générales relatives aux marchés publics : Nouveau jalon dans la mise en œuvre des réformes économiques.

Les membres du Conseil de la nation ont adopté, ce mardi, le texte de loi fixant les règles générales relatives aux marchés publics, qui vise essentiellement à renforcer la transparence et faciliter l'accès aux commandes publiques, notamment à travers la numérisation des différentes procédures y afférentes.

Le texte a été adopté à la majorité, lors d'une séance plénière présidée par M. Salah Goudjil, président du Conseil de la nation, en présence du ministre des Transports, Youcef Cherfa, qui représentait le gouvernement, et de la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar. Dans le rapport complémentaire de la commission des affaires économiques et financières sur le texte de loi, lu par son vice-président, Ahmed Kharchi, les membres de la commission ont salué la nouvelle loi qui « fixe les principes fondamentaux et les règles générales relatives à la passation des marchés publics, notamment le libre accès à la commande publique, l'équité entre les soumissionnaires et la facilitation et la transparence des procédures grâce à leur numérisation ».

Le texte « permet de renforcer et de promouvoir la gouvernance financière dans le cadre des réformes économiques initiées par les pouvoirs publics sous la direction du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune », ont-ils estimé. La commission a formulé, dans ce cadre, nombre de recommandations en faveur de la poursuite des efforts de numérisation des procédures de passation des marchés publics, des procédures administratives y afférentes et de l'ensemble du secteur des Finances. La commission a également souligné la nécessité de permettre aux partenaires contractuels d'obtenir leurs honoraires dans les délais impartis et d'éviter « tout retard » de paiement. M. Goudjil a salué le rapport complémentaire, qui sera, a-t-il dit, un document d'orientation pour le gouvernement dans la mise en œuvre de cette loi, car il comprend des considérations politiques et des recommandations importantes.

S'exprimant suite à l'adoption, le représentant du gouvernement, M. Cherfa, a salué le sens de la responsabilité et le haut niveau des interventions des sénateurs concernant le texte de loi et les recommandations formulées. Ce texte est un nouveau jalon dans la mise en œuvre des réformes économiques initiées par les pouvoirs publics du pays sous la direction du président de la République, a-t-il soutenu. Il a ajouté que ce nouveau texte juridique « contribuera grandement au développement du système des marchés publics en Algérie, améliorera la performance, renforcera l'efficacité et la transparence et confèrera davantage d'efficience à la gouvernance des dépenses publiques ».

Le représentant du gouvernement a qualifié le rapport complémentaire de la commission des affaires économiques et financières concernant le texte de loi de « feuille de route », qui servira, a-t-il dit, de référence pour l'élaboration des textes réglementaires et la gestion des marchés publics. De son côté, le président de la commission, Noureddine Tadj, a estimé que ce texte va dans le sens du renforcement de la transparence, de la rationalisation des dépenses et de la préservation des deniers publics dans la mise en œuvre des commandes publiques et de la passation des marchés publics au service de l'intérêt général.



Adhésion aux BRICS: Quels avantages pour l'Algérie ?

L'adhésion au groupe des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud considéré comme «une alternative au système capitaliste et multilatéral», permettra à l'Algérie de bénéficier de très nombreux avantages économiques, notamment dans l'impulsion des partenariats et des investissements sur la base du principe gagnant-gagnant, pour peu que le pays transcende ses imperfections.

C'est ce qu'ont soutenu ce mardi 18 juillet à Alger des experts et des universitaires, soulignant néanmoins que cette adhésion « n'est pas la solution aux problèmes économiques du pays mais elle nécessite davantage de travail pour se rapprocher du niveau économique des futurs partenaires».

Lors d'une Journée d'étude organisée par l'Institut nationale d'études de stratégie globale (Inesg) sous le thème: «Les Brics et les enjeux du système international», les interventions ont été axées sur les atouts dont dispose l'Algérie lui permettant de rejoindre le groupe des Brics (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) notamment sa position géographique stratégique et ses potentialités économiques.

Dans ce contexte, l'ancien ministre délégué chargé de la prospective, Mohamed Cherif Belmihoub, a indiqué que l'adhésion à ce forum «ne constitue pas une solution aux problèmes économiques existant» qui doivent être réglés en interne avant de rejoindre les membres de ce groupe économique, ajoutant que ces derniers attendent de l'Algérie d'apporter un plus à leur action.

Pour sa part, l'universitaire Abderrahmane Ben Saad a abordé les avantages de l'adhésion de l'Algérie à cette organisation, qu'il a considérée comme « une alternative au système capitaliste et multilatéral », indiquant que le groupe des Brics représente le deuxième bloc économique le plus important dans le monde, après l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Faisant observer que 20 pays ont exprimé leur souhait de rejoindre les Brics, il a estimé que « ce nombre confirme réellement le poids du Brics au niveau mondial ».

M. Ben Saad a expliqué que les raisons pour lesquelles les pays cherchent à rejoindre cette organisation sont principalement dues à la volonté d'obtenir des financements et d'attirer des

investissements par le biais de ses deux institutions financières à savoir le Fonds de réserves d'urgence (CRA) et la Nouvelle banque de développement (NBD), «deux organismes financiers qui vont se développer davantage et même surpasser le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale (BM) ».

La volonté des pays de faire partie des Brics s'explique aussi, a-t-il encore fait savoir, par la volonté de ces Etats d'affronter collectivement les crises économiques mondiales et de parvenir à instaurer un équilibre dans les relations internationales”.

Présentant une communication sur le thème «Nouvelle trajectoires de la mondialisation, entre fragmentation et polarisation”, l'économiste Djoudi Bouras, a souligné, quant à lui, que le groupe des Brics représente un “nouveau pôle de croissance» et un «véritable catalyseur du changement».

M. Bouras a noté aussi que le groupe des Brics est animé par une volonté de fonder un «monde plus juste et équitable» qui défend la stabilité, la paix et un nouvel esprit multilatéral ».

De son côté, le professeur M'hand Berkouk a affirmé que «l'adhésion de l'Algérie au Brics est une ambition stratégique et importante», relevant que ce groupe défend les mêmes valeurs auxquelles l'Algérie aspire, notamment la préservation de la souveraineté des Etats et la garantie de l'indépendance de la prise de décision.

« Cette organisation offre aussi des financements sans imposer de conditions aux pays », a ajouté ce spécialiste des questions géopolitiques, estimant que le monde connaît aujourd'hui de profondes transformations.

« Nous sommes entrés dans une nouvelle ère de multipolarité. L'intégration de l'Algérie dans les Brics est conforme à la doctrine de notre politique étrangère qui refuse les interférences dans les affaires internes. Nous avons une opportunité de rejoindre un espace international plus flexible et qui répond à nos attentes », a-t-il également mentionné.

Pour sa part, l'économiste El Houari Tigharsi, a mis en avant les potentialités financières et la disponibilité des ressources de l'Algérie, lui permettant d'être membre dans cet espace. Il cité, entre autres, les ressources énergétiques et minières, la position de l'Algérie en tant que puissance régionale et économique en Afrique, ainsi que ses relations historiques avec les Etats membres du Brics.

M. Tigharsi a évoqué, également, dans sa communication, d'autres “atouts et cartes dont dispose notre pays pour faire partie de ce bloc, en particulier les capacités financières (des réserves de change de 66 milliards de dollars, un très faible endettement extérieur de 1,65 % du PIB et la valeur des exportations plus de 60 milliards de dollars en 2022 ».

Pour lui, l'adhésion à ce groupe permettra à l'Algérie de lever des fonds, d'accéder aux marchés des Etats membres, de développer ses infrastructures, ainsi que de faciliter la réalisation de grands projets d'exploitation des ressources minières, notamment avec la Chine.

Visite de Tebboune: 19 documents de coopération entre l'Algérie et la Chine

Plusieurs accords de coopération et mémorandums d'entente ont été signés entre l'Algérie et la Chine mardi 18 juillet à Pékin à l'occasion de la visite du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune en Chine.

La signature de ces accords et mémorandums d'entente, qui a été coprésidée par le président Tebboune et son homologue chinois, M. Xi Jinping concernaient différents secteurs et plusieurs domaines de coopération conjointe entre l'Algérie et la Chine. Elle s'est déroulée au Grand Palais du peuple à Pékin, en présence des membres des délégations des deux pays, et ce, à l'issue des entretiens entre les deux présidents.

Les deux parties ont paraphé un accord sur le transport ferroviaire, un mémorandum d'entente sur la création d'un centre de transferts technologiques, d'un mémorandum d'entente dans le domaine agricole, un accord-cadre de coopération dans le domaine des télécommunications, un mémorandum d'entente dans le domaine sportif, un mémorandum d'entente portant mise en place d'un groupe de travail pour la coopération économique et d'investissement, et d'un mémorandum d'entente sur le renforcement de la coopération commerciale.

Il s'agit également d'un mémorandum d'entente entre l'Académie chinoise de la gouvernance et le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, d'un mémorandum d'entente sur la coopération technique en matière de quarantaine animale et végétale et d'un programme exécutif dans le domaine de la recherche scientifique et spatiale, outre un mémorandum d'entente dans le domaine du développement social et de la coopération dans le domaine des énergies renouvelables et de l'hydrogène.

Les deux délégations ont également signé un mémorandum d'entente pour le renforcement du développement urbain durable, un autre entre les instituts des affaires étrangères des deux pays, et un dernier entre le Conseil du renouveau économique algérien (CREA) et l'Assemblée populaire chinoise pour le renforcement du commerce international.

Le président Tebboune effectue depuis le 17 juillet une visite en Chine de cinq jours, la première d'un chef d'Etat algérien depuis 15 ans à l'invitation de son homologue chinois Xi Jinping.

La Chine veut implanter une usine de batteries au lithium en Algérie Signature de 19 Accords de coopération entre les deux pays

Dix neuf Accords de coopération et mémorandums d'entente dans plusieurs secteurs ont été signés, avant-hier, entre la Chine et l'Algérie, en présence du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, et de son homologue chinois, Xi-Jinping, à Pékin, capitale chinoise. Ces signatures interviennent en marge de la visite d'Etat du Président Tebboune dans l'Empire du Milieu, à l'invitation de son homologue chinois. Lors de cette visite très fructueuse, le chef de l'Etat a exprimé son souhait d'aller encore plus loin dans la relation bilatérale en élargissant les domaines de la coopération.

Même souhait exprimé par la République populaire de Chine qui s'est dite prête à investir davantage en Algérie et l'accompagner dans la réalisation de nouveaux projets stratégiques et dans sa transition économique et énergétique. Les entreprises chinoises se sont déjà enracinées sur le marché algérien et coopèrent avec des entreprises nationales dans de nombreux projets stratégiques à l'instar de celui de la réalisation de la «voie ferrée Gara Djebilet-Béchar et le projet de voie ferrée pour le transport de phosphate».

Cette visite intervient quelques semaines après le déplacement du Président Tebboune en Russie lors duquel, il a plaidé pour l'adhésion de l'Algérie aux Brics (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) et à l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS). La Chine apporte son soutien à l'Algérie et approuve sa candidature qui devrait être examinée au mois d'août prochain. Le Président chinois s'est intéressé aux avantages et facilitation qu'offre aujourd'hui le marché national aux entreprises chinoises, en pleine expansion sur le continent africain. Il a appelé à profiter de ces avantages, notamment, de son emplacement géostratégique et de son rôle important dans le monde de l'énergie et des mines pour développer et renouer de nouveaux partenariats. Il a exprimé, dans ce cadre, la volonté de son pays «d'implanter l'une des plus grandes usines de batteries au lithium en Algérie».

Xi Jinping a appelé, également, à intensifier les échanges sino-algériens «dans les secteurs de haute technologie, notamment l'aérospatiale, l'énergie nucléaire et les énergies renouvelables». Les liens entre l'Algérie et la Chine ne cessent de progresser depuis 2014 lorsque les deux pays ont signé, pour rappel, «un Accord de partenariat global et stratégique». Cet Accord vise, entre autres, à donner un nouvel élan à la coopération économique entre les deux pays et à encourager la réalisation de projets d'infrastructure et d'investissements.

La Chine, deuxième puissance économique mondiale, est considérée comme un partenaire stratégique de l'Algérie qui a affiché, ces dernières années, sa détermination à inventer un nouveau modèle économique loin des prétentions et pressions occidentales.

Examen de la coopération algéro-palestinienne en matière de formation Douanes

Le Directeur général des Douanes, Nouredine Khaldi a reçu, avant-hier mardi à Alger, le Commandant des Douanes palestiniennes, Iyad Abderrezak Hamdane Barakat, ainsi que la délégation l'accompagnant, avec lesquels il a abordé la coopération bilatérale dans le domaine douanier, notamment la formation. Dans des déclarations à la presse au terme de cette rencontre qui s'est déroulée au siège de la Direction générale des Douanes (DGD), en présence de cadres des deux corps, du représentant du ministère des Affaires étrangères et du représentant de l'ambassadeur de Palestine à Alger, M. Khaldi a affirmé que ses services «s'efforceront d'appuyer et de développer les capacités des Douanes palestiniennes à faire face aux défis auxquels elles sont confrontées, faisant état de «la mise en place d'une feuille de route en vue de booster la formation au profit de tous les cadres palestiniens». Selon M. Khaldi, ceci se concrétisera «en tenant les Douanes palestiniennes informées des expériences réussies et pionnières des Douanes algériennes qui ont enregistré des sauts qualitatifs notamment dans le domaine de la formation et en transmettant ses expertises dans différents domaines, en vue de lutter contre le crime économique transfrontalier et éradiquer le phénomène du blanchiment d'argent et de la fraude».

Adhésion aux Brics: Des experts soulignent les atouts et les cartes de l'Algérie.

L'Algérie dispose de plusieurs atouts et cartes pouvant lui permettre de rejoindre le groupe des Brics (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud), notamment sa position au sein de l'Afrique et ses moyens économiques, ont souligné, mardi à Alger, des experts et des universitaires, assurant que l'adhésion à cette organisation est «une ambition stratégique» qui va lui permettre de bénéficier de son soutien.

Ces experts intervenaient lors d'une journée d'étude organisée par l'Institut nationale d'études de stratégie globale (Inesg) sous le thème «Les Brics et les enjeux du système international» et qui a vu la participation de hauts cadres de l'Etat, chercheurs et responsables d'institutions publiques.

Dans ce contexte, le Professeur M'hand Berkouk a affirmé que «l'adhésion de l'Algérie au Brics est une ambition stratégique et importante», relevant que «ce groupe défend les mêmes valeurs auxquelles l'Algérie aspire, notamment la préservation de la souveraineté des Etats et la garantie de l'indépendance de la prise de décision». «Cette organisation offre aussi des

financements sans imposer de conditions aux pays», a ajouté ce spécialiste des questions géopolitiques, estimant que «le monde connaît aujourd'hui de profondes transformations». «Nous sommes entrés dans une nouvelle ère de multipolarité. L'intégration de l'Algérie dans les Brics est conforme à la doctrine de notre politique étrangère qui refuse les interférences dans les affaires internes. Nous avons une opportunité de rejoindre un espace international plus flexible et qui répond à nos attentes», a-t-il également mentionné. De son côté, l'économiste Houari Tigharsi a mis en avant les potentialités financières et la disponibilité des ressources de l'Algérie, lui permettant d'être membre dans cet espace. Il a cité, entre autres, les ressources énergétiques et minières, la position de l'Algérie en tant que puissance régionale et économique en Afrique, ainsi que ses relations historiques avec les Etats membres du Brics. M. Tigharsi a évoqué, également, dans sa communication, d'«autres atouts et cartes dont dispose notre pays pour faire partie de ce bloc, en particulier les capacités financières : des réserves de change de 66 milliards de dollars, un très faible endettement extérieur de 1,65 % du PIB et la valeur des exportations plus de 60 milliards de dollars en 2022».

Pour cet expert, l'adhésion à ce groupe permettra à l'Algérie de lever des fonds, d'accéder aux marchés des Etats membres, de développer ses infrastructures, ainsi que de faciliter la réalisation de grands projets d'exploitation des ressources minières, notamment avec la Chine.

Une organisation alternative au système multilatéral actuel

Pour sa part, l'universitaire Abderrahmane Ben Saad a abordé les avantages de l'adhésion de l'Algérie à cette organisation, qu'il a considérée comme «une alternative au système capitaliste et multilatéral», indiquant que le groupe des Brics représente le deuxième bloc économique le plus important dans le monde, après l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Faisant observer que 20 pays souhaitent rejoindre les pays du Brics, il a estimé que «ce nombre confirme réellement le poids et l'avenir du Brics au niveau mondial». Selon cet intervenant, les raisons pour lesquelles les pays cherchent à rejoindre cette organisation sont principalement dues à la volonté d'obtenir des financements et d'attirer des investissements par le biais de ses deux institutions financières, à savoir le Fonds de réserves d'urgence (CRA) et la Nouvelle banque de développement (NBD), «deux organismes financiers qui vont prendre de l'ampleur et même surpasser le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale (BM)».

La volonté des pays de faire partie des Brics s'explique aussi, a-t-il encore fait savoir, «par la volonté de ces Etats d'affronter collectivement les crises économiques mondiales et de parvenir à instaurer un équilibre dans les relations internationales». Présentant une communication sur le thème «Nouvelles trajectoires de la mondialisation, entre fragmentation et polarisation», l'économiste Djoudi Bouras a souligné, quant à lui, que le groupe des Brics représente un «nouveau pôle de croissance et un véritable catalyseur du changement».

M. Bouras a noté aussi que le groupe des Brics est animé par une volonté de fonder un «monde plus juste et équitable qui défend la stabilité, la paix et un nouvel esprit multilatéral».

الرئيس تبون: الصين ستستثمر 36 مليار دولار في الجزائر

قال رئيس الجمهورية عبد المجيد تبون إن الصين ستثمر 36 مليار دولار في مجالات مختلفة بالجزائر على غرار الصناعة والتكنولوجيا الحديثة واقتصاد المعرفة والنقل والزراعة.

وأوضح الرئيس تبون الخميس، أن المشاريع والاتفاقيات التي أبرمت مع الجانب الصيني ضخمة وتعود بالمنفعة المتبادلة على البلدين.

كما أكد الرئيس تبون أن هذه الزيارة فتحت كافة آفاق الاستثمار بين البلدين الصديقين، وسنسى للوصول بالعلاقات الاقتصادية مع الصين إلى مستوى العلاقات السياسية التاريخية الطيبة.

كما أكد الرئيس تبون أن الجزائر لديها علاقات طيبة مع الصين، تركيا وروسيا و قطر ومع دول صديقة في أوروبا كإيطاليا والبرتغال.

نصًا تنظيميا في مرحلته الأخيرة لتعويض النصوص الحالية 13

تفاصيل جديدة حول مكاتب الصرف والدينار الرقمي والبنوك الاستثمارية

أفادت مصادر من قطاع المالية والبنوك، أن النصوص التنظيمية الخاصة بالقانون النقدي والمصرفي الجديد قيد الإعداد ونصفها جاهزة ومتواجدة حاليا على طاولة الأمانة العامة للحكومة، حيث ستصدر خلال الصائفة الجارية كأقصى حد، لتشرع البنوك والمؤسسات المالية رسميا في تطبيق ما جاء به النص الجديد القانوني.

ويخضع القانون النقدي والمصرفي الجديد الصادر بالجريدة الرسمية بتاريخ 27 جوان المنصرم إلى 13 نصًا تنظيميا، يحدّد كيفية إصدار الأوراق النقدية والقطع المعدنية وإشارات تعريفها، وقيمتها الوجيهة ومقاساتها وكيفيات صنع وإتلاف الأوراق والقطع النقدية وشروط تطوير العملة النقدية الرقمية، وقواعد "تسيير ورقابة العملة الرقمية للبنك المركزي والتي تحمل تسمية "الدينار الرقمي الجزائري كما تحدّد النصوص التنظيمية الجديدة وفق ذات المصدر: "مرتبّ محافظ بنك الجزائر ونوابه الثلاثة، وكيفية تعيين المراقبين الماليين على مستوى هيئة الرقابة، والذان يتم انتدابهما من إدارتهما الأصلية، وكذلك كيفية دفع مرتبيهما، كما تحدّد النصوص الجديدة كيفية تطبيق قرارات اللجنة المصرفية بشأن العقوبات المفروضة ضد بنك أو مؤسسة مالية أو وسيط مستقل أو مكتب صرف أو مقدّم خدمات دفع لم "يلتزم التصريح بقواعد

ويُفترض أيضا صدور نص تنظيمي جديد يحدّد كيفية تنفيذ المجلس النقدي والمصرفي لسياسته النقدية،

“كأن يحدّد كيف يتدخل المجلس النقدي على مستوى السوق النقدية، من خلال الشراء أو البيع النهائيين للأوراق المالية، أو إقراض أو اقتراض مستحقات وسندات قابلة للتفاوض محرّرة بالدينار، والقيام بعمليات قروض مكفولة بضمانات ملائمة” يضيف المصدر ويحدّد النص التنظيمي أيضا شروط وكيفيات اللجوء إلى السيولة الاستعجالية بموجب نظام يصدره المجلس النقدي والمصرفي، وأيضا التعريف التي يدفعها المشاركون في نظم الدفع الإلكتروني، ويقوم مزودو خدمات الدفع المعتمدين قانونا، وفق النص الجديد بتزويد خدمات الدفع التي تقوم بها البنوك، في حين تحدد قائمة خدمات الدفع وكذا شروط وكيفيات اعتماد مزودي خدمات الدفع بموجب نظام من المجلس.

ويحدّد نص تنظيمي آخر، شروط وكيفيات ممارسة الأنشطة والعمليات من طرف البنوك الاستثمارية والبنوك الرقمية، وكيفيات إبرام الاتفاقيات مع السلطات النقدية أو البنوك المركزية الأجنبية، ويحدّد أصول كل مؤسسة بنكية جديدة، حيث يجب أن لا تفوق أصولها خصومها، وكذا كيفيات نشاط الوسطاء المستقلين ومكاتب الصرف ومزودى خدمات الدفع، وطرق تحويل رؤوس الأموال للخارج، لضمان تمويل نشاطات المستثمرين في الخارج، والتي يجب أن تكون مكتملة لأنشطتهم لإنتاج السلع والخدمات في الجزائر.

ومعلوم أن النصوص التطبيقية الحالية تبقى سارية المفعول إلى غاية صدور النصوص التطبيقية الجديدة، حيث يجزم المصدر أن هذه الأخيرة ستكون جاهزة وقد تدخل حيز التنفيذ شهر سبتمبر المقبل كأقصى حد، أي قبل انقضاء الصائفة الحالية وسبق وأن وعد الوزير الأول أيمن بن عبد الرحمن رؤساء الكتل البرلمانية خلال لقاء مغلق بالمجلس في القريب الشعبي الوطني بإصدار النصوص التنظيمية لكافة القوانين المصادق عليها في [البرلمان](#) العاجل.